

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal du 30 septembre 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 30 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, M. Robert HILAIRE adjoints, Mme Élise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG les conseillers municipaux.

Absentes : Mme Adeline ANDONI et Mme Séverine GARDES

Absents ayant donné procuration à : Mme Ingrid RABATÉ à Mme Clothilde FREUCHET, M. Gérard MERCIER à M. Jean-Marie VIALLE

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 7

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire.

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 30/06/2025 à l'unanimité.

I – FINANCES

1° Taxe d'habitation sur les logements vacants

(A LOUCHE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Remarques :

E. BUNOT précise que les chiffres donnés par la DGFIP ne sont pas toujours fiables ; certains logements sont identifiés comme vacants mais avec des recherches plus précises il s'avère que ce n'est pas forcément le cas.

P. RIVAT est étonné que le taux soit le même que celui des résidences secondaires alors que ces dernières sont habitées une partie de l'année ; il trouve illogique que le même taux soit appliqué pour les logements vacants.

2° Demande de subvention de l'Etat pour le remplacement du système d'arrosage du stade

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite les services de l'Etat (DETR) pour l'attribution d'une subvention de 4 916,56 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à intervenir.

Remarque :

F. DOUILLET précise que la pompe avait 30 ans comme le stade qui a été inauguré en juin 1995.

II - CULTURE

3° Fixation du tarif des entrées pour le spectacle « Mots Tri-Côtés » du 15 novembre 2025

(C. FREUCHET) Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs d'entrée à 10 € pour les adultes, 8 € pour les enfants âgés de 10 à 18 ans et pour les étudiants et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pas de question



Ardèche

III – SALLE DES FETES

4° Location de la salle de La Comballe à titre gratuit le 13 novembre 2025 par le Ministère des Armées - Délégation Militaire Départementale 07

(P. RIVAT) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (C. FREUCHET et I. RABATÉ), décide de se prononcer favorablement à la location à titre gratuit de la salle des fêtes de la Comballe au Ministère des Armées, Délégation Militaire Départementale 07, le 13 novembre 2025.

Pas de question

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 20h45

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le **0 4 NOV. 2025**